

La lettre de PERSAC

50

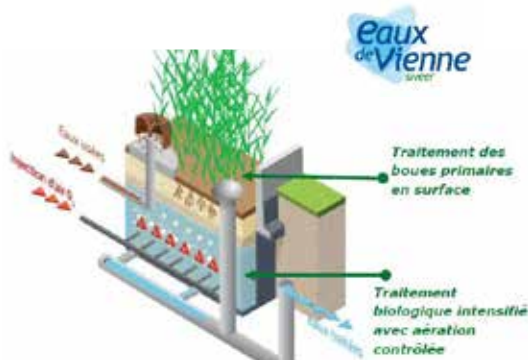
- Venez découvrir votre nouvelle station d'épuration écologique !
- Compte rendu succinct de la séance du conseil municipal du 23.06.2025.

- Compte rendu succinct de la séance du conseil municipal du 24.08.2025.
- Dates à retenir.

Juin 2025

Station
d'épuration

Chers habitants, **le mercredi 17 septembre** nous vous convions à la présentation publique de votre nouvelle station d'épuration innovante. Venez découvrir son fonctionnement original et écologique. À partir de **15h00** sur site, des techniciens d'**eaux de Vienne** vous proposent une visite commentée et seront à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.



Le conseil municipal du lundi 23 juin 2025 a décidé :

- à l'unanimité d'accepter le remboursement de 31,80 € à Marc BOUQUET, remboursement de frais de dépôt de dossier de procédure d'assignation en cession de paiement de la boulangerie auprès du Greffe du Tribunal.
- à l'unanimité de signer la convention d'amiable de mise à disposition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain pour l'établissement d'un poste de transformation sur la Route de Vildars à Persac.
- à l'unanimité d'émettre un avis favorable au Plan de Prévention du Risque d'inondation de la Vienne sur la commune présenté par les services de l'Etat en intégrant les modifications intégralement précisées dans le compte rendu complet consultable sur Persac.fr
- à la majorité, par 11 pour et 1 contre d'émettre un avis favorable au projet de parc agrivoltaïque au lieu-dit « les Paturaux de l'Etang » (exploitation agricole de Monsieur Fabrice CHABRUN) sous réserve que ce projet respecte le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et le plan paysage de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe
- à l'unanimité, décide de prendre acte du rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe ;
- à la majorité, par 11 pour et 1 abstention de signer le contrat bail de petites parcelles (emprise de l'ancienne station d'épuration) au profit de la GAEC de la Croix Génie, et de fixer le loyer annuel à 100 € l'hectare, soit 5,00 € qui seront versés chaque année à la date anniversaire dudit contrat.
- à l'unanimité de déposer un dossier de candidature dans le cadre de la mesure d'aide aux Maires Bâtisseurs du Fonds Vert 2025 en lien avec la réhabilitation de l'ancienne poste en logements.
- à la majorité, par 11 pour et 1 abstention de nommer Gontrand DELASSUS, coordonnateur communal pour le recensement communal des habitants de la commune de Persac du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.
- à l'unanimité de demander à la CCVG plus de détails avant de signer la convention concernant la gestion de la jussie.
- à l'unanimité de solliciter auprès du département une subvention pour le chantier de réhabilitation de l'ancienne poste en logements dans le cadre de l'ACTIV 3 dotation 2025 à hauteur de 222 149 € HT soit un TTC de 264 634 € TTC correspondant à la plus-value des travaux induite par les Bâtiments de France, l'encapsulation du plomb et la réfection de la toiture.



30 et 31 août

Fête Médiévale
à Persac (86)

**Oyez oyez braves gens!!
venez nombreux à la première fête
médiévale de Persac**

**Marché médiéval ! artisans et exposants vous dévoileront leurs
superbes produits et leur savoir faire;**

**Les Troupes médiévales la Mandragore et Héraldus Aquila vous
transporteront au sein d'un camp templier du 12ème siècle :
Combats, Adouvements, Forge, Armements,
Démonstrations de tir à l arc instinctif, Récits épiques,
Cartomancie... Et encore bien d'autres découvertes.....**

**Sandra Florence, harpiste et chanteuse talentueuse saura vous
charmer avec ses balades et mélodies médiévales**

**Promenades à poneys pour les petits chevaliers et petites princesses
avec l'Ecurie Dorianéba**

**Une petite faim? Venez vous restaurer à la Buvette
Boissons et collations vous y seront proposées**

**Nous vous attendons au château de la Brulonnière
le samedi de 14 h à 20h et le dimanche de 10h à 18h**

Entrée gratuite

Le grand chemin
PERSAC

**la petite
Parenthèse**

Samedi
20 SEPT. 2025

16h Accueil avec
Ziic Zaac
Musicien ambulant

17h CONCERT
PIERÔ

20h CONCERT
TOMA SIDIBÉ
Trio acoustique

DJ set **NICO ROLESS**
Dj tout au long
de la journée

Prix libre/conseillé : 5€
Gratuit pour les moins de 12 ans

+ Restauration : crêpes - couscous
carné et végé - dessert / Buvette

+ Jeux libres pour petits et grands

+ Expos photos et Artisanat

CONTACTS
Lauriane 06 82 48 43 68
majane1979@gmail.com

POUR PLUS D'INFOS
<https://linktr.ee/lapetiteparenthese>

Alchimaginaire | Cocoon et nature | Elena hita Terrazaga | Pervat

CHATEAU DE LA MOTHE

MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Visites guidées toutes les demi heures
10h à 12h et 14h à 18h

PATRIMOINE
ARCHITECTURAL

**Journées
— européennes
du patrimoine**

Du 20.09 au 21.09

#JournéesDuPatrimoine

www.journeesdupatrimoine.fr

Levez
les yeux!

PERSAC

MOUSSAC

**FESTIVAL
ÉVEIL DES SENS**

Samedi 27 Septembre 2025

Nombreux Ateliers Bien Être

Repas "LE TEMPS DES CERISES"

CONCERT GRATUIT

21H00 MOUSSAC (CHANTOUILLET)

Contact : 06.64.36.94.34

**14h00 Départ
Le Grand Port
(PERSAC)**

**VAGABONDAGE AUTOUR
DES PLANTES**
Proposé par
Brigitte Pouget (5 €/personne)
Tout public

**A partir de 14h00
Au 23 Chantouillet (MOUSSAC)**

Ateliers Découverte : (5 €/Personne) Tout Public

Réflexologie Plantaire (Sandrine Peumery)
Médiation Equine (Céline Papinot)
Massage Ayurvédique des pieds (Sandra Caillé)
Méditation au bol Tibétain (Floriane Le Mehauté)
Danse Intuitive (Laurence Beaudry)
Massage Sonore (Fabiano Depienne)
Massage Equin (Lola Palha)
Atelier les yeux bandés (Sadia Drouche)

**A partir de 19h00
Au 23 Chantouillet (MOUSSAC)**

REPAS "Temps des Cerises" (16 €)

21h00 CONCERT GRATUIT

Contact : 06.64.36.94.34

La lettre de PERSAC

51

Juillet / Août 2025

DATES à RETENIR



Fête médiévale

- Château de la Brulonnière
à partir de 14h00 le samedi
et 10h00 le dimanche



Conseil municipal

- vous pouvez envoyer vos
questions par l'intermédiaire
du site "persac.fr"



Porte ouverte station d'épuration

à partir de 15h00



"la petite parenthèse"

- Fête de l'association du
Grand Chemin
Concerts et expositions
à partir de 16h00



Journées du patrimoine

- Visites guidées du château
de la Mothe
à partir de 10h00 le samedi



Festival éveil des sens

- au grand port
à partir de 14h00



Repas d'automne Club des 3 vallées

- Salle 3 rivières
à partir de 12h00

Le conseil municipal du lundi 24 juillet 2025 a décidé :

- à l'unanimité de valider le plan de financement de la tranche 2 pour la réhabilitation de l'ancienne poste en logements locatifs dont le montant total prévisionnel s'élève à 222 149 € HT (montants consultables sur persac.fr) et de solliciter deux subventions l'une au titre de la DETR 2026 et l'autre en Fonds Vert 2026.
- à l'unanimité de signer le contrat à durée déterminée, à compter du 28 août 2025 pour une durée de un an, à raison de 29,80/35ème hebdomadaires annualisés, pour le renouvellement de l'emploi de notre agent de restauration scolaire territorial.
- à l'unanimité de mettre en place une convention de partenariat avec l'auto-école sociale et solidaire représentée par la Mission Locale Centre-Vienne, dans le cadre de la bourse individuelle au permis de conduire récemment mise en place par la commune.
- à la majorité, par 12 voix pour et 1 abstention, d'accepter l'ouverture d'une enquête publique préalable d'aliénation / cession concernant un espace jouxtant la Parcelle cadastrée BP 317 située dans la rue de la Vieille Auberge (actuel préau) et de fixer un coût forfaitaire de 300,00 € TTC.
- à l'unanimité, d'approuver la convention de dépôt d'archives électroniques proposée par l'Agence des Territoires de la Vienne dont le coût annuel s'élève à 84,00 €.
- à l'unanimité de valider le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) réunie le 25 juin 2025 relatif au transfert du gymnase de Saint Savin.
- à l'unanimité d'approuver le projet de statuts actualisés de l'Écomusée du Montmorillonais.
- à l'unanimité de voter le maintien des tarifs du repas servi à la cantine scolaire à 3,00 € pour les enfants et à 6,00 € pour les adultes et les personnes extérieures, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025. Pour information le prix de revient d'un repas est de 17,96 €
- à l'unanimité (sous réserve que la commune soit devenue propriétaire de la parcelle cadastrée section AP N° 60 au lieudit les Aubières), de mettre en place une bordure de canalisation des eaux pluviales, de poser 2 canalisations suivant les préconisations du géomètre, de mettre en place d'un dos d'âne sous réserve de respecter les normes réglementaires et l'avis positif des 2 riverains les plus proches. Et autorise le maire à régler la note d'honoraires d'Abscisse Géo-Conseil de Montmorillon s'élevant à 2 222,20€ HT soit un TTC de 2 666,64€.
- à l'unanimité d'engager les frais de terrassements et la pose de bâtiments modulaire afin d'accueillir très rapidement nos professionnels de santé, en validant le devis de la CCVG d'un montant de 13 792,80 € HT soit un TTC de 14 706,39 € et en provisionnant la location 780 €/mois et l'implantation des bâtiments 3 100€.
- à l'unanimité d'attribuer la subvention, à titre exceptionnel, de 1 722,80 € à l'association le Bruit du Trapèze pour rétablir l'équilibre financier suite à l'organisation de la fête du village le 5 juillet 2025 en collaboration avec la municipalité.
- à la majorité, par 12 pour et 1 abstention d'attribuer une subvention, à titre exceptionnel, de 500 € à l'association Eveil des Sens qui souhaite organiser la 7ème édition du « Festival Eveil des Sens », qui aura lieu le 27 septembre 2025 à Persac et à Moussac.

Ces résumés
vont à l'essentiel,
pour plus de
précisions
RDV sur persac.fr

